

DELIBERATION N° 15

<p align="center">Marchés de travaux à bons de commande pour l'entretien courant des bâtiments de la Ville de Dieppe – autorisation de signature</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE 26 MAI DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 19 mai 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 2.3), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, Monsieur ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 2.3), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n° 2.3), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à Mme GAILLARD Marie Catherine, Mme LEGRAND Vérane à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 3 à n° 41), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 3 à n° 41), M. CHAUVIERE Jean Claude à M. BREBION Bernard, M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle (de la question n° 3 à n° 41), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

Mme Marie Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) relative à l'entretien courant des bâtiments municipaux.

Ce marché est un marché à bons de commande composé de sept lots :

N° lot	Objet du lot	Montant annuel Hors Taxe	
		Minimum	Maximum
1	Peinture	20 000 euros	100 000 euros
2	Menuiserie-faux plafond	20 000 euros	200 000 euros
3	Plomberie	10 000 euros	90 000 euros
4	Electricité	20 000 euros	180 000 euros
5	Maçonnerie	20 000 euros	200 000 euros
6	Couverture/Charpente	20 000 euros	200 000 euros
7	Serrurerie/métallerie	20 000 euros	220 000 euros

Le total minimum pour l'ensemble des lots est de 130 000 €/an.

Le total maximum pour l'ensemble des lots est de 1 190 000 €/an.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site de la Ville de Dieppe et au Moniteur des travaux publics le 15 mars 2011 et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 17 mars 2011.

L'avis d'appel public a fixé au 5 avril 2011 à 16 h 30 la date limite de réception des offres.

Les critères de choix sont :

- prix des prestations : l'analyse du prix se fera sur la base du prix repris dans la simulation de devis (BPU/quantité chantier type) : 40 %
- coefficient de majoration sur les prix hors taxes d'achat des fournitures par l'entreprise : 20 %
- moyens humains et matériels pour accomplir les travaux : 20 %
- prix de la main d'oeuvre : 20 %

Le marché, d'une durée d'un an, est renouvelable par reconduction expresse trois fois par période d'un an.

Vingt neuf entreprises ont retiré un dossier. Quinze d'entre elles ont fait parvenir une offre dans les délais, il s'agit :

- Lot n° 1 : Herbelin
- Lot n° 2 : Legoupil et Sabot-Prieur

- Lot n° 3 : Manneville et Berdeaux
- Lot 4 : SFEE, Inéo GDF Suez, Inéo Saint-Etienne du Rouvray, Optéor, Cégélec Sdem et Electric Motor
- Lot n° 5 : Badie Maçonnerie et Normandie Rénovation
- Lot n° 6 : Delamotte et Berdeaux
- Lot n° 7 : Sib Vascart

La commission des marchés, réunie le 6 avril 2011, a procédé à l'ouverture des plis et a décidé, au vu des dossiers, de retenir la candidature de ces sociétés répondant aux critères de sélection et d'examiner leur offre.

Au vu des critères de choix et du rapport d'analyse du Pôle bâti et moyens généraux, la commission des marchés réunie le 20 avril 2011 propose de retenir :

- lot 1 Peinture, entreprise HERBELIN,
- lot 2 Menuiserie/faux-plafond, entreprise SABOT-PRIEUR,
- lot 3 Plomberie, entreprise MANNEVILLE,
- lot 4 Electricité, entreprise SFEE,
- lot 5 Maçonnerie, entreprise BADIE MACONNERIE,
- lot 6 Couverture/charpente, entreprise DELAMOTTE RAMEAU,
- lot 7 Serrurerie/Métallerie, entreprise SIB VASCART.

Considérant les avis des commissions n° 1 et n° 6, réunies respectivement les 16 mai et 17 mai 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces en découlant.

☞ Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--